



Association Nationale de Retraités

Motion 2019

Les retraités de l'ANR s'élèvent contre :

- **L'ostracisme croissant** envers les retraités de la part des pouvoirs publics et des médias
- **Les décisions injustes** prises au cours de ces dernières années qui impactent fortement leur pouvoir d'achat
- **L'instauration de divisions** entre catégories de retraités alors que tous ont cotisé proportionnellement à leurs rémunérations. L'institution d'une modalité de revalorisation des retraites différente selon leur montant serait totalement contraire avec le principe « 1 euro de cotisation doit aboutir aux mêmes droits à retraite ».
- **Le manque de moyens** consacrés à la perte d'autonomie
- La non-représentation des associations de retraités dans les instances de décision les concernant
- **Le désengagement** de la Sécurité sociale, en particulier pour le reste à charge zéro annoncé par le gouvernement, la solution choisie conduisant inévitablement à une hausse des cotisations des complémentaires santé.

Les retraités de l'ANR demandent instamment :

- **La représentation et la participation** des associations ou fédérations de retraités au sein des structures représentatives auprès des pouvoirs publics qui doivent reconnaître officiellement celles-ci
- **Le maintien du pouvoir d'achat** pour tous les retraités, sans discrimination, calculé au minimum sur la base de l'inflation
- **La suppression de la cotisation d'assurance maladie** frappant les retraites complémentaires du régime général (1 %)
- **La suppression du plafond de condition de ressources** du conjoint survivant pour le calcul des pensions de réversions des régimes de base des salariés
- **La déductibilité fiscale des cotisations complémentaires santé** ou l'instauration d'un crédit d'impôt pour les retraités non imposables

- **La création d'un 5e risque** permettant le financement, par tous, de la perte d'autonomie avec l'affectation de ressources pérennes incluant en particulier la totalité de la CASA (contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie)

Dans le cadre de la réforme des retraites, ils demandent :

- **La représentation et la participation** des associations ou fédérations de retraités à la gouvernance du nouveau régime de retraite universelle

- **La garantie d'une juste valeur du point** par recours au Fonds de Réserve des Retraites (FRR) qui devra être de nouveau abondé

- **Une information claire et précise** sur le pilotage du système par points et la garantie d'une juste valeur du point.

- **Que, pour les pensions de réversion**, la loi précise explicitement : « Les assurés qui sont aujourd'hui à la retraite, futurs veuves ou veufs, ne seront pas concernés par la réforme. Pour eux, les montants des retraites, les pensions de réversion et les droits à la réversion en cas de décès du conjoint ne seront ainsi aucunement modifiés et ceux qui seront à moins de 5 ans de l'âge de départ à la retraite lors de l'adoption de la loi ne seront pas concernés ». Déclaration de J-P DELEVOYE, Haut-commissaire à la Réforme des retraites aux syndicats le 10 octobre 2018 et aux sénateurs le 24 octobre, ajoutant « c'est un engagement du 1er Ministre ».

- **Pour ceux qui seront retraités ultérieurement**, un dispositif apte à maintenir le niveau de vie du conjoint survivant.

RAPPEL

Les retraités de l'ANR rappellent que leur pension n'est pas une prestation sociale et disent OUI aux réformes, mais aux réformes justes

Oui les retraités, par leurs contributions à la collectivité, qu'elles soient humaines, économiques et sociétales ont toute leur place dans la société.

Oui les retraités méritent que soient reconnus leurs niveaux d'implication, qu'il soit intergénérationnels, bénévoles au service des autres, ou comme acteurs dans la vie de la cité et dans les instances qui devraient les représenter.

Motion 2019 validée par l'AG du Cap d'Agde des 4/5 juin 2019